CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260407-020420264-DE

Séance du 2 avril 2026

Membres afférents au Conseil Municipal		Nombre de votants ayant pris part aux votes
15	15	15

Date de convocation : 26 mars 2026

L'An Deux Mil Vingt-six le 2 avril à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy Maire de Plésidy.

Présents : Mrs Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Philippe GAUTIER, Jean-Pierre PAUMIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Laurent JOLEC, Mmes Sylvie COINT, Valérie PERENNEZ, Océane PINABEL, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Marie GARCIA-COUILLAUD, Zoé WINTERBOURNE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Ronan ALLARD a été élu.

4. Vote des taux d'imposition 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'état de notification des bases d'imposition et des produits prévisionnels pour l'année 2026 transmis par les services fiscaux,
Considérant la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur les administrés,
Après en avoir délibéré,

Décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :
Taxe foncière sur le bâti : 41,14 %
Taxe foncière sur le non bâti : 80,29 %
Taxe d'habitation : 13,98 %
Précise que :
Le produit fiscal attendu des trois taxes est de 217 986 €
Les ressources fiscales complémentaires (taxes et dotations) s'élèvent à 55 507 €
Les allocations compensatrices s'élèvent à 21 502 €
Le reversement au titre du FNGIR s'élève à -30 291 €
Soit un total de ressources fiscales prévisionnelles de 264 716 €

Adopté à l'unanimité (15 voix pour).

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le